

Communiqué de presse

La CNDP et NDPC du Nigéria (Nigeria Data Protection Commission) signe un mémorandum d'entente



Abidjan, Vendredi 22 mai 2026,

Le NDPC du Nigéria (Nigeria Data Protection Commission) et la CNDP (Commission Nationale de Contrôle de la Protection des Données à Caractère Personnel) ont signé, le vendredi 22 mai 2026, un mémorandum d'entente visant à promouvoir la coopération bilatérale en matière de protection des données à caractère personnel entre les deux parties.

Signé par le Commissaire national et Directeur Général du NDPC, Dr Vincent Olatunji, et le Président de la CNDP, Monsieur Omar Seghrouchni, en marge des travaux de la 9^e Conférence africaine du RADPDP-NADPA (Réseau des Autorités de Protection des Données Personnelles) ainsi que de l'Assemblée générale du réseau, tenues à Abidjan du 18 au 22 mai 2026, ce mémorandum d'entente vise à fédérer les efforts des deux instances afin de promouvoir la protection des données à caractère personnel, renforcer la coopération institutionnelle et encourager le partage des expertises et des bonnes pratiques dans le domaine de la gouvernance numérique et de la protection de la vie privée.

À travers ce partenariat, la CNDP et le NDPC réaffirment également leur engagement en faveur d'un écosystème numérique africain fondé sur la confiance, la transparence et le respect des droits fondamentaux des citoyens.